



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 593-2021

Règlement sur la gestion contractuelle

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 593-2021, règlement sur la gestion contractuelle.

Ledit règlement 593-2021 entre en vigueur selon la loi et tout contribuable peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux municipaux.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce HUITIÈME jour du mois de JUIN
deux mille vingt et un.**

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA